

## Demain on vote !



*Une assemblée générale extraordinaire était programmée ce lundi 10 juin à Halle. Son ordre du jour ne reprenait qu'un seul point à savoir quémander l'avis des mandataires nationaux au sujet de la procédure à suivre lors de la tenue des prochaines élections statutaires de 2025 ». « Coulon Futé a attentivement suivi les débats...*



**Challenge.** Un calme olympien régnait dans la salle « *De Witte Duif* » agencée différemment. Les mandataires nationaux, attendant l'entame des débats, discutaient par petits groupes en toute quiétude. La presse était clairsemée, seuls « *Coulon Futé* » et « *De Duif* » avaient répondu à l'appel. Et pourtant, le sujet à aborder ne pouvait nullement laisser indifférent. L'occasion était en effet offerte de discuter des lignes de force de la colombophilie de demain pour lui octroyer un style nouveau en effectuant un dépoussiérage bien souvent nécessaire. Une colombophilie, ayons l'honnêteté de le reconnaître, luttant pour l'heure contre une régression linéaire.

**Conséquence inéluctable.** En cas d'éventuels changements adoptés lors de l'AGE, ces derniers doivent impérativement être repris dans les statuts. Toutefois, **Dominique Charlier**, le Conseiller Juridique National, avait, en voix off avant la réunion, certifié à « *Coulon Futé* » attendre le verdict des discussions avant de se lancer dans la rédaction des amendements plébiscités.

**Plaidoirie.** L'Anversois **Pascal Bodenghien**, président national en fonction, ouvrait la séance par l'appel des mandataires nationaux. Le Flandrien oriental **Luc De Backer** n'était pas présent. Son collègue **Bart Piens** avait donné procuration à **Marc Rousseau**, également mandataire de Flandre orientale. La table réservée aux communicateurs francophone et néerlandophone était disparue. **Pascal Bodenghien**, ne pouvant dissimuler son affect,



recourait au langage direct. Il se lança dans une longue plaidoirie aux propos parfois repris en boucle. Il abordait tantôt des souhaits, tantôt des regrets, tantôt des doléances résultant de faits sportifs regrettables, tantôt des reproches aux mandataires face à leur manque de disponibilité.

Le président national souligna que le Conseil d'Administration National (CAN) a longuement réfléchi pour rendre plus équitables les prochaines importantes élections statutaires de 2025.

« *L'avenir en dépend, insista-t-il, car les décisions prises en AG, qui a pour mission de décider le bien-être sportif, concernent tout le pays. Les amateurs, dit-il, montrent souvent du doigt tout en ne connaissant pas le national qui ne se résume pas au CAN* ». **Pascal Bodenghien** stigmatisa les mandataires muets de l'hémicycle hallois qui s'épanchent par contre dans leurs provinces en disant oui à tout le monde dans l'espoir de récolter des voix. « *Tout faire pour rester, dit-il, ne sert à rien. Les mandataires doivent mettre les points sur les i dans l'intérêt de la pratique colombophile, dénoncer les*



*problèmes rencontrés et oser les aborder, répondre aux sollicitations pour des missions (contrôles de lâchers, établissement de coordonnées notamment). En cas de refus, de non-disponibilité de leur part, insista-t-il, leur place n'est pas dans l'hémicycle. Le travail par contre permet de récupérer des voix. Si quelqu'un fait quelque chose, il risque d'en tirer profit. L'état d'esprit doit changer. Si les gens ne veulent plus de nous, on partira la tête haute. On a déjà bien travaillé en toute honnêteté. On doit signifier aux amateurs qu'on travaille pour tout le monde et non pour soi-même. Je suis occupé tous les jours par la fédération. J'espère des élections correctes en 2025, ne pas revivre les « couacs » des précédentes, qu'il ne soit pas question de faire le tour pour obtenir des voix. Les critiques doivent s'arrêter. Ceux qui ne font rien n'ont plus leur place... ».* **Pascal Bodenghien** invita

les mandataires nationaux à réagir. Certains le firent, d'autres restèrent muets. Dans un premier temps, l'intervention la plus significative émana du Flandrien oriental **Marc Rousseau**. « *Le mois de mai n'a pas été un cadeau, dit-il. Les gens réagissent pour un rien. C'est triste. Je travaille tous les jours pour les colombophiles de ma province sans pour autant disposer d'une grosse voiture.* ». Il s'épancha ensuite sur le problème rencontré lors du retour des contingents de sa province le 1<sup>er</sup> juin dernier. Il souligna que le temps n'est pas le même dans toutes les provinces et qu'on ne tient pas compte des remarques formulées.



**Pascal Bodenghien** lança ensuite les propositions du CAN relatives aux prochaines élections statutaires de 2025 qu'il faut, selon lui, agencer dès à présent. A titre indicatif, il avança que les dernières élections avaient coûté 30.000 € pour un taux de participation de l'ordre de 50 %. Le Luxembourgeois **Patrick Cherain**, dans un souci de clarté, intervint par intermittence. Le personnel administratif, rompu aux élections, apporta, en voix off, à « Coulon Futé » de précieux compléments d'information. Durant les débats, deux axes ont finalement été développés.



## Axe 1. – Liste nationale – Listes provinciales.

### **Le principe de base ! Tout affilié vote pour tout candidat déclaré et entériné.**

Une **liste nationale** des candidats sera de ce fait établie par ordre alphabétique. Ce qui signifie qu'un postulant francophone peut être élu par des votes flamands et réciproquement. Des **listes provinciales** de candidats seront également établies. Elles seront au nombre de six. A savoir celles d'Anvers, du Brabant flamand, de l'Entité francophone, de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale et du Limbourg. Ces six entités disposent d'autonomie. Cependant, pour atteindre cette parité, le quorum requis de licenciés est descendu à 1.000 (1500 auparavant). Chaque entité dispose d'un nombre de sièges nationaux et provinciaux tributaires de son nombre de licences. Ce calcul sera refait en février 2025 pour « coller » à la réalité de terrain.

**Volet national.** Ainsi, pour l'heure, Anvers disposera en 2025 de quatre sièges nationaux, le Brabant flamand de deux, la Flandre occidentale de deux, la Flandre orientale de cinq, le Limbourg de deux. L'entité francophone (l'AWC généralisée) de cinq à savoir la représentation minimale de un accordée par les statuts à chaque province.

Au terme du dépouillement, poursuit **Pascal Bodenghien**, seront retenus et élus en tant que mandataires nationaux les quatre meilleurs scores anversoïses, les deux meilleurs scores brabançons flamands, flamandis occidentaux et limbourgeois, les cinq meilleurs scores flamandis orientaux, le meilleur score brabançon wallon, hennuyer, liégeois, luxembourgeois et namurois. Ce qui, *in fine*, constitue un quorum de 20 mandataires nationaux. Les membres du prochain CAN seront, d'une part, toujours élus par les vingt mandataires nationaux et, d'autre part, toute province aura statutairement droit à un unique fauteuil.

**Volet provincial.** Pour chaque EP, en d'autres termes pour les cinq flamandes et la francophone, une liste de candidats provinciaux sera établie par ordre alphabétique. Tout amateur d'une province ne peut que voter dans sa province. Anvers disposera de six sièges à pourvoir, le Brabant flamand de quatre, la Flandre occidentale de quatre, la Flandre orientale de sept, le Limbourg de quatre. Quant à l'entité francophone, elle disposera de douze sièges, à savoir deux pour le Brabant wallon, Liège, Luxembourg et Namur, quatre pour le Hainaut.

Au terme du dépouillement, parmi les candidats seront retenus et élus les sept meilleurs scores flamandis orientaux, les six meilleurs scores anversoïses, les quatre meilleurs scores brabançons flamands, flamandis occidentaux, hennuyers et limbourgeois, les deux meilleurs scores brabançons wallons, liégeois, luxembourgeois et namurois.

**Mais attention !** Un candidat a le choix de se présenter soit en même temps au niveau national et provincial, soit uniquement au niveau national, soit uniquement au niveau provincial. Ce qui peut engendrer des conséquences. Ainsi, si un candidat national s'est présenté uniquement au niveau national et est élu, alors il sera d'office versé dans son comité provincial en tant que **mandataire provincial supplémentaire**.



Au terme de sa réflexion menée, « *Coulon futé* » n'exclut pas qu'un mandataire francophone peut être élu grâce à des voix flamandes. Nul cependant ne le saura car le vote est secret. Cela est-il compatible avec les statuts de l'AWC qui, d'une part, rapportent que *les administrateurs sont au nombre de trois et constituent le conseil d'Administration de l'AWC*, et, d'autre part, que *les cinq mandataires élus au niveau de l'assemblée nationale de la RFCB/KBDB constituent le Comité directeur de l'AWC pour la durée de leur mandat national RFCB ?*

**Durée.** Si l'actuelle législation aura finalement duré huit années pour cause de Covid, la prochaine ne comptera que six années. Un retour à la normale en quelque sorte.

## Axe 2. – Quand, comment et où voter ?

Après avoir développé les lignes de force des prochaines élections statutaires, **Pascal Bodenghien** s'est davantage investi dans le concret en répondant aux quatre logiques questions que sont « *Quand ?* », « *Comment ?* », « *Où ?* », « *Et cela pour quelle raison ?* ».

**Quand et pourquoi.** Le CAN a retenu le mois d'août 2025 pour organiser les prochaines élections. Ainsi, le mois de novembre, usuellement choisi, cède sa place au dernier mois complet de la saison estivale, période pendant laquelle les amateurs se rendent dans les locaux. De plus, **Pascal Bodenghien** justifia aussi le choix de cette proposition par un autre argument. « *Le CAN, dit-il, souhaite tout bonnement que les nouvelles structures soient en exercice lors de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'année 2025. Les élus pourront de la sorte décider 2026. Ce n'était pas la procédure suivie auparavant, car les mandataires nationaux intronisés respectaient, la première année de leur mandat, les décisions prises en amont par leurs collègues sortants.* ». En fonction du mois d'août arrêté, les candidatures devront vraisemblablement être envoyées et entérinées dans la première partie du mois de mai.

**Comment et pourquoi.** « *Le vote, enchaîna le président national, se fera en mode présentiel. Cela ne servira donc à rien de faire le tour pour récolter d'éventuelles procurations. Je n'ai pas apprécié par le passé, à titre indicatif, que des mandataires nationaux aient donné procuration à des collègues d'une autre province. Un effort est demandé aux amateurs de se présenter dans le bureau de vote pour obtenir les deux bulletins (national et provincial) et les compléter. Un simple geste leur est demandé pour accréditer une période de six années à venir les concernant. Ce n'est pas énorme. De par la procédure choisie, l'amateur est de la sorte écouté et les élections sont garanties d'être honnêtes. Bref, si l'amateur souhaite changer quelque chose, il doit aller voter.* ». Il fut ensuite demandé de pouvoir voter électroniquement. Ce qui fut refusé car 5.000 amateurs n'ont pas d'adresse mail, dixit **Pascal Bodenghien**. De plus, toute adresse



mail ne garantit pas le secret des votes, surenchérit **Dominique Charlier**, le Conseiller Juridique National, qui rejeta également l'option de faire voter les présidents au nom de leurs amateurs car ladite option n'est pas nécessairement représentative des voix des amateurs.

**Où et pourquoi.** La proposition initiale d'organiser un bureau de vote par province en tenant compte de considérations géographiques n'a pas agréé l'assemblée. Cette prise de position fut motivée par le risque encouru de décourager des votants argumentant par un « *de toute façon cela ne changera rien* ». Il fut dès lors logiquement demandé de multiplier les bureaux de vote pas province pour ne pas hypothéquer la participation. « *Le bon sens guidé par un regard géographique doit permettre aux EP de centraliser* » souligna le trésorier **Patrick Cherain**. Finalement, avec l'approbation de **Dominique Charlier**, l'option d'organiser, un même jour, les bureaux de vote d'une province en présence de délégué(s) de la RFCB rallia les suffrages. Toutes les provinces ne devront pas voter le même jour. Les urnes scellées de tout le pays convergeront vers Halle afin d'assurer leur dépouillement le même jour.

### Florilège de moments choisis

*Attention, il ne s'avère nullement judicieux de croire que l'AGNE de ce 10 juin se résuma à un long monologue du président national. Loin s'en faut ! Maintes interventions de mandataires nationaux ont eu lieu, impliquant des redites présidentielles. Pour « Coulon Futé », au terme de ces débats menés, il s'est avéré primordial de développer, sans écart possible, la copie finalement retenue du CAN relative aux élections statutaires 2025. Ce qui vient d'être réalisé ci-dessus dans le but de contribuer à une vision globale du lecteur.*



Le Namurois **Philippe Deneuer** acquiesça le changement de procédure électorale, mais se demanda derechef pour faire quoi (?) après les élections. Selon lui, le travail sportif est rendu difficile par les mentalités de certains mandataires qui travaillent pour eux (championnats...). **Pascal Bodenghien** lui répondit qu'il était nécessaire de se montrer plus attentif pour certains thèmes, qu'il n'était pas judicieux de revenir sur certaines décisions, que la marche arrière n'était plus permise. L'Anversois **Juliaan De Winter**, à l'annonce de la

création d'une liste nationale de candidats, ressortit une nouvelle fois sa tirade entendue à maintes reprises. Une tirade pouvant se résumer en « *la vitesse... une affaire de "vitessiers"* ». L'ancien trésorier national s'appliqua à rappeler que 70 % des amateurs jouent la vitesse, 30 % seulement les nationaux. Il est dès lors souhaitable, selon lui, de scinder l'AGN en deux réunions. Des mandataires nationaux « *vitessiers* » élus traiteraient la vitesse, des mandataires nationaux élus adeptes des plus longues distances le volet national. Aujourd'hui, insista-t-il, la vitesse est dirigée par des mandataires partisans du national. Il surenchérit en répétant une nouvelle fois que le Comité Sportif National et sa parité linguistique doivent tout bonnement disparaître. **Pascal Bodenghien** lui fit remarquer que la vitesse relève uniquement de la compétence des entités provinciales et qu'il n'était pas question d'utiliser le national en



tant que parapluie. **Denis Sapin**, président du Comité Sportif National, lui rappela que l'AGN est uniquement compétente pour les critères des championnats nationaux de vitesse. **Dominique Charlier** mit un terme en rappelant que la RFCB est une asbl, qu'elle doit respecter la législation relative aux asbl, que, de ce fait, il n'est pas permis de scinder une AGN en deux volets. Il conclut que des « vitessiers », en posant leur candidature, ont la possibilité de se faire entendre. **Marc Rousseau** tint à faire remarquer que les gens doivent être compétents dans tout, mais qu'ils ne regardent que leurs intérêts. Le Limbourgeois **Wim Kempeneers** s'enquit du sort précédemment réservé aux arrondissements électoraux. **Pascal Bodenghien** émit le souhait que chaque arrondissement, pour raison d'équilibre, devrait normalement être représenté dans l'intérêt des amateurs. Le Limbourgeois s'enquit ensuite quant à la possibilité d'augmenter le nombre de mandataires par province



pour faciliter la gestion en cas de départ(s) enregistré(s). **Patrick Marsille** éclaira l'assemblée en affirmant que le coût financier ne serait pas affecté, car les subsides fonctionnels provinciaux sont calculés à partir du nombre d'amateurs de la province. La demande du Limbourgeois, qui suggéra encore de décrire ce qui est attendu d'un mandataire,

fut sans suite.

Au terme de deux heures de débat, **Pascal Bodenghien** décida de lever la séance après avoir demandé aux EP/EPR de développer par mail, avant ce 17 juin, leurs idées relatives aux élections statutaires. Le compte à rebours est lancé...

